



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 mai 2023
Français
Original : anglais

Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2391 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, adoptée le 8 décembre 2017, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, en étroite coordination avec les États membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) – Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad – et l'Union africaine, sur les activités de la Force conjointe du G5 Sahel et l'appui fourni par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à cet égard. Le 29 juin 2022, le Conseil a adopté la résolution [2640 \(2022\)](#), par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUSMA et recommandé que la Mission renforce son appui à la Force conjointe, conformément à ses résolutions [2391 \(2017\)](#) et [2531 \(2020\)](#). Le présent rapport porte sur la période allant du 9 novembre 2022 au 8 mai 2023.

2. Depuis son retrait du G5 Sahel et de ses institutions le 15 mai 2022, les autres États membres ont continué à préconiser le retour du Mali au sein du Groupe. La Force conjointe est en cours de restructuration, l'accent étant mis sur la coordination opérationnelle et la conduite d'opérations conjointes. Parallèlement, le Mali a renforcé sa coopération militaire avec le Burkina Faso et le Niger aux niveaux stratégique et opérationnel.

3. La situation en matière de sécurité au Sahel est restée marquée par le terrorisme et les actions de groupes extrémistes violents qui prennent fréquemment pour cible les zones frontalières, en particulier la région du Liptako-Gourma dans la zone des trois frontières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Depuis le début de 2023, la situation s'est encore détériorée avec une recrudescence des affrontements entre l'État islamique du Grand Sahara et le Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin qui rivalisent pour étendre leurs zones d'influence respectives et contrôler les principales voies d'approvisionnement. Au Burkina Faso, le nombre de morts parmi les civils dont il a été fait état en février a atteint le niveau le plus élevé de ces dernières années en conséquence des offensives de groupes militants. Le nombre de civils tués en février était près du double de la moyenne mensuelle de 2022. En outre, les attaques menées par des groupes extrémistes violents basés au Sahel dans les régions du nord des États côtiers d'Afrique de l'Ouest continuent de susciter une inquiétude croissante.



II. Opérationnalisation de la Force conjointe

A. Le point sur le déploiement des contingents

4. Les efforts se sont poursuivis pour rendre opérationnelle la Force conjointe, malgré le retrait du Mali du G5 Sahel. Le 10 janvier 2023, lors d'une réunion tenue à N'Djamena, les ministres de la défense et les chefs d'état-major des armées du G5 Sahel ont convenu de restructurer la Force conjointe et de revoir son concept stratégique d'opérations. Le quartier général de la Force conjointe sera donc remplacé par un organe de coordination baptisé *État-major de Coordination de la Force Conjointe du G5 Sahel*, qui sera redéployé de N'Djamena à Niamey. Le concept stratégique d'opérations prévoit que le nombre de bataillons passera de 6 à 14, le Tchad et la Mauritanie en fournissant chacun 2 et le Burkina Faso et le Niger 5 chacun. Conformément au concept d'opérations révisé, les centres de commandement opérationnel dans les zones d'opérations occidentale (frontière entre la Mauritanie et le Mali), centrale (Burkina Faso, Mali et Niger) et orientale (Tchad et Niger) seront remplacés par un quartier général de coordination de l'état-major interarmées flexible à Niamey, chargé de surveiller les opérations bilatérales et multilatérales de la Force conjointe.

5. La réforme structurelle de la Force conjointe en janvier 2023 a conduit au démantèlement de ses trois secteurs. Dans l'intervalle, les six bataillons opérant au Burkina Faso, en Mauritanie, au Niger et au Tchad ont continué à effectuer des patrouilles de reconnaissance dans leurs zones de déploiement.

6. Le 18 janvier, les ministres des affaires étrangères du G5 Sahel se sont réunis à N'Djamena et ont appelé le Mali à réintégrer l'organisation. Ils ont également convenu de renforcer la coopération entre leurs pays, d'intensifier la coordination avec les partenaires internationaux et d'établir des mécanismes bilatéraux et multilatéraux de coopération avec les Forces armées maliennes dans la lutte contre le terrorisme. Début mars, le Chef d'État-major des forces armées nigériennes s'est rendu au Mali, où il a rencontré le Président du Gouvernement malien de transition. Les discussions ont porté sur la coopération entre les deux pays dans la lutte contre le terrorisme.

B. Le point sur le déploiement de la composante Police

7. Il n'y a pas d'information nouvelle pour la période du 9 novembre 2022 au 8 mai 2023.

C. Secrétariat exécutif du G5 Sahel et cadre institutionnel

8. Le secrétariat exécutif du G5 Sahel a continué à soutenir activement les initiatives diplomatiques destinées à revitaliser l'organisation. Du 14 au 19 novembre 2022, le Secrétaire exécutif du Groupe, Eric Tiaré, a mené des consultations politiques à N'Djamena préalablement à une rencontre entre les Chefs d'État du Tchad, de la Mauritanie et du Niger en marge du Sommet de l'Union africaine sur l'industrialisation et la diversification économique qui s'est tenu à Niamey du 20 au 25 novembre.

9. La Mauritanie a assuré la présidence tournante du sixième Sommet extraordinaire des chefs d'État du G5 Sahel, tenu à N'Djamena le 20 février. Les chefs d'État du Groupe ont réitéré les appels au dialogue avec le Mali et donné pour mandat à la Mauritanie de poursuivre les discussions avec ce pays en vue de le persuader de

rejoindre le Groupe. Ils ont en outre décidé de revitaliser d'autres composantes clés de l'architecture de sécurité du Groupe, à savoir le Collège de défense du G5 Sahel et la Plateforme de coopération en matière de sécurité du G5 Sahel, tous deux basés à Nouakchott, le Centre d'analyse et de fusion du renseignement à Niamey, et le Centre sahélien d'analyse des menaces et d'alerte précoce à Ouagadougou.

10. Le 20 mars, le Conseil des ministres du G5 Sahel a tenu sa onzième session ordinaire à Nouakchott. Les ministres ont approuvé le budget pour 2023, qui tient compte d'une série de mesures de réduction des coûts. De plus, le secrétariat exécutif du G5 Sahel poursuivra ses activités liées au développement, dans le cadre du Programme d'investissements prioritaires avec l'appui de partenaires, dont l'ONU.

11. Du 27 au 29 mars, la Représentante spéciale adjointe pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, qui assure l'intérim à la tête du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, a effectué une mission en Mauritanie, pays qui assure la présidence du Groupe. À Nouakchott, elle s'est entretenue avec les autorités nationales au sujet de leur vision à long terme pour la région.

12. Le Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel, présidé par l'ancien Président du Niger, Mahamadou Issoufou, a tenu sa troisième réunion consultative à Niamey du 15 au 17 mars et examiné à cette occasion les conclusions préliminaires issues des missions techniques effectuées entre janvier et février dans 12 pays de la région. Lors d'une séance d'information organisée en marge du sommet de l'Union africaine de février 2023, le Groupe indépendant a présenté un bilan d'étape à la présidence de la Commission de l'Union africaine, au Secrétaire général et à la présidence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

III. Application de l'accord technique

13. La MINUSMA a continué à s'acquitter de son mandat en matière d'appui et à fournir des articles consommables essentiels aux six bataillons de la Force conjointe hors du Mali, à savoir Dori au Burkina Faso, Wour et le huitième bataillon au Tchad, Nbeiket el-Ahouach en Mauritanie et Téra II et Madama au Niger.

14. Le 25 janvier, la Commission européenne a informé la MINUSMA que le financement de l'Union européenne destiné au soutien logistique et opérationnel que la Mission fournit à la Force conjointe prendrait fin. Le 7 février, elle a décidé de prolonger ce financement, du 28 février au 23 juin 2023, sans frais, afin de répondre aux dernières exigences opérationnelles et concernant les rapports relatifs aux subventions.

Articles consommables essentiels

15. La livraison d'articles consommables essentiels à la Force conjointe devrait s'achever le 19 mai 2023. Du 22 octobre 2022 au 20 avril 2023, un total de 993 710 litres de diesel et 69 583 litres d'huile et de lubrifiants a été livré au poste de commandement interarmées de théâtre et aux bataillons de la Force conjointe, dans leur zone d'opérations ou sur le site le plus proche. Un total de 174 440 boîtes de rationnement individuelles a été livré directement aux six bataillons au cours de la même période. Le type et la quantité d'articles consommables essentiels livrés par la MINUSMA sont présentés dans le tableau récapitulatif ci-après.

Tableau
**Articles consommables essentiels livrés par la Mission à la Force conjointe
du 9 novembre 2022 au 8 mai 2023**

<i>Lieu</i>	<i>Rations de combat</i>	<i>Carburant (l)</i>	<i>Eau (l)</i>	<i>Huile 50 (l)</i>	<i>Graisse (kg)</i>	<i>Fluide de refroidissement (l)</i>
Burkina Faso- Bataillon Dori	26 222	225 771	–	2 180	240	240
Tchad (huitième bataillon)	37 290	167 199	–	2 120	240	240
Tchad (bataillon de Wour)	31 850	166 859	–	2 120	240	240
Mauritanie (bataillon de Mbeiket)	21 010	167 992	–	2 120	240	240
Niger (bataillon de Madama)	31 658	127 965	–	2 120	240	240
Niger (Bataillon de Téra)	26 410	83 856	–	1 085	120	120
Postes de commandement et quartier général	0	54 068	–	1 000	50	60
Total	174 440	993 710	–	12 745	1 370	1 380

16. Conformément aux recommandations de l'Union européenne, les articles consommables essentiels destinés aux bataillons maliens de Goma Coura et Boulekessi sont actuellement réacheminés en fonction des besoins opérationnels de la Force conjointe.

17. Les livraisons ont été effectuées conformément aux demandes d'appui émanant du quartier général de la Force conjointe et dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. La Mission a continué à mobiliser un fournisseur national et deux fournisseurs internationaux pour assurer la livraison d'articles consommables essentiels dans les États membres du G5 Sahel.

Soutien génie

18. La MINUSMA n'a pas fourni de soutien génie, car elle n'a reçu aucune demande à cette fin.

Évacuations sanitaires et transport

19. La MINUSMA n'a pas fourni de soutien en matière d'évacuation ou de transport de blessés, car elle n'a reçu aucune demande à cette fin. La fourniture d'un soutien en matière d'évacuation ou de transport de blessés a été limitée au Mali.

IV. Difficultés

20. La mise en œuvre du dispositif d'appui à la Force conjointe a continué à se heurter à des difficultés techniques et opérationnelles. Le manque de capacité de stockage sur certains sites de bataillons ou dans certaines zones d'opérations a persisté, de même que la maintenance insuffisante du matériel de stockage, en particulier pour les rations de combat. En outre, l'insécurité le long des itinéraires

d'approvisionnement a souvent retardé et, dans certains cas, empêché les livraisons. L'expédition des rations de combat a été retardée par une grève de 24 jours au port maritime de Durban, ce qui a obligé la MINUSMA à recourir à des solutions provisoires, y compris des livraisons segmentées.

V. Mise en œuvre du Cadre de conformité aux droits de l'homme et au droit international humanitaire et de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes

21. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), tout en s'adaptant au contexte de la reconfiguration globale de la Force conjointe du G5 Sahel, a continué de prêter son concours à celle-ci aux fins du respect du droit des droits humains et du droit humanitaire, du renforcement des capacités, de la lutte contre l'impunité et de l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Le G5 Sahel a confirmé sa détermination à maintenir le Cadre de conformité au cœur de l'opérationnalisation de sa nouvelle structure. À cet égard, le HCDH a effectué des analyses après action avec le personnel de la Force conjointe dans les trois secteurs avant le démantèlement de ces derniers et au quartier général de la Force à N'Djamena. L'objectif de ces analyses était d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du Cadre de conformité et de recenser les meilleures pratiques qui orienteront le soutien apporté par le HCDH à la Force conjointe restructurée. Du 27 février au 1^{er} mars, le HCDH a contribué à un atelier sur l'aménagement du Cadre de conformité au niveau national organisé au Niger.

22. Le HCDH a de plus continué à prêter son concours à la Force conjointe pour ce qui est du renforcement des capacités de son personnel en matière de droit international des droits humains et de droit international humanitaire. Il a organisé à Bakara (Tchad), du 21 au 25 novembre, un séminaire de formation de formateurs consacré aux droits humains et au droit humanitaire à l'intention de 20 participants (dont 2 femmes), dont 10 membres de l'armée, 2 membres de la gendarmerie et 2 membres de la police tchadiennes, et 6 membres de la Force conjointe. Ce séminaire était destiné à pérenniser les acquis en matière de renforcement des capacités en renforçant également les moyens de formation de l'armée nationale tchadienne en matière de droits humains et de droit humanitaire.

23. Les 9 et 30 novembre, le HCDH a organisé deux séances de sensibilisation et de formation au droit international des droits humains, au droit international humanitaire et au droit international des réfugiés à l'intention de 40 officiers et sous-officiers (dont 3 femmes) du poste de commandement du secteur est, au Tchad. La deuxième séance a notamment été animée par un membre de la Force conjointe qui avait bénéficié du séminaire de formation de formateurs organisé du 21 au 25 novembre à Bakara (Tchad). Le 19 décembre, à Téra (Niger), le HCDH a organisé une séance de sensibilisation à l'intention de 60 soldats (dont 1 femme) du bataillon nigérien de la Force conjointe basé à Téra. La séance était axée sur le Cadre de conformité et sur les questions relatives aux violences sexuelles liées aux conflits, à la protection des enfants dans les conflits armés et à la responsabilité des commandants et autres supérieurs. Le HCDH a également organisé une séance de formation les 19 et 20 décembre à Téra à l'intention de 30 participants, dont 15 officiers et 5 prévôts du bataillon nigérien de la Force conjointe, pour préparer la mise en œuvre du Cadre de conformité au niveau national. Cette séance de formation portait sur la conduite des hostilités, la détention et l'interdiction de la torture.

24. Le HCDH a également renforcé les capacités du dispositif d'alerte rapide de la Force conjointe créé à Téra en 2021 avec son concours, afin de surveiller la situation des droits humains et d'assurer la liaison avec la Force conjointe et les autorités locales en ce qui concerne la protection des civils. Ce dispositif est constitué des autorités départementales, de représentants des autorités coutumières, des commandants de la Force conjointe et de représentants de la société civile, et bénéficie de l'appui technique du HCDH. Les 19 et 20 décembre, le HCDH a organisé à Téra à l'intention de 30 membres (dont 6 femmes) du dispositif d'alerte rapide un atelier de formation axé sur la surveillance des droits humains et le signalement des violations de ces droits et des normes humanitaires.

25. Les 18 et 19 novembre, le HCDH a organisé à Bakara (Tchad) une analyse après action concernant les opérations Nadhif 1 et Nadhif 2, qui ont été menées par la Force conjointe dans le secteur est en mai et en septembre 2022, respectivement. Douze représentants du bataillon de Wour et du poste de commandement du secteur est ont participé à cette analyse après action, la première à être effectuée avec le personnel de ce secteur ; ils ont évalué les incidences de ces opérations sur la population civile et la mesure dans laquelle la Force conjointe a respecté le droit international des droits humains et le droit international humanitaire. En outre, dans le cadre de la restructuration de la Force conjointe et du démantèlement de ses postes de commandement et de son quartier général, le HCDH a organisé deux ateliers d'analyse après action avec le personnel des postes de commandement du secteur est [du 23 au 25 janvier à Bakara (Tchad)] et du secteur ouest [du 1^{er} au 2 février à Hodh El Chargui (Mauritanie)], et un atelier avec les postes de commandement et le quartier général (les 24 et 25 février à N'Djamena). Ces analyses après action ont été l'occasion d'examiner les avancées réalisées et les difficultés rencontrées, et les participants ont formulé des recommandations visant à améliorer la mise en œuvre du Cadre de conformité afin de mieux protéger les civils dans le contexte des futures opérations de la Force conjointe.

26. Du 18 au 21 décembre 2022, à Téra, le HCDH a rencontré les autorités locales et des personnes déplacées originaires de Pételkolé pour évaluer la situation des droits humains dans les zones d'opérations de la Force conjointe. Il n'a été signalé aucune violation commise par les Forces conjointes ou des forces de sécurité. En outre, du 20 au 27 janvier 2023, le HCDH a mené une mission au Burkina Faso pour enquêter sur des allégations de graves violations des droits humains, notamment des exécutions extrajudiciaires et des disparitions forcées dans les communes de Sitenga, Dori et Gorom-Gorom. Le HCDH s'est également entretenu avec des victimes, des témoins et des sources de la société civile. Aucun incident impliquant des membres de la Force conjointe n'a été signalé.

27. Conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, la MINUSMA a réalisé 14 évaluations des risques en réponse aux demandes de soutien à la Force conjointe pour les bataillons opérant au Burkina Faso, en Mauritanie, au Niger et au Tchad. Sept demandes ont été présentées pour le dernier trimestre de 2022 et sept pour le premier trimestre de 2023. Ces demandes concernaient la fourniture de carburant et de rations destinés à la Force conjointe. Des mesures d'atténuation adaptées ont été recommandées pour faire face aux risques ainsi recensés. Ces mesures incluaient le suivi des violations précédemment établies, une sensibilisation accrue au droit international des droits humains, au droit international humanitaire et au droit international des réfugiés et l'évaluation du soutien fourni par la MINUSMA. Comme lors des périodes précédentes, des progrès limités ont été réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures d'atténuation, le redéploiement hors du Mali du quartier général de la Force conjointe rendant plus difficile à cet égard le travail de suivi de la Mission.

VI. Observations

28. La situation en matière de sécurité est une préoccupation stratégique non seulement pour la sous-région mais aussi pour le continent africain et au-delà. L'extrémisme violent se propage à une vitesse alarmante et gagne du terrain en Afrique de l'Ouest. Le retrait des forces internationales du territoire malien et l'arrêt des opérations conjointes de la Force conjointe ont laissé un vide sécuritaire dont les groupes extrémistes violents ont tiré parti, notamment dans la zone des trois frontières du Liptako-Gourma. Je reste profondément préoccupé par les répercussions de la crise sur la population civile. Ces circonstances ont mis en évidence la nécessité d'une coopération accrue entre les pays du Sahel, soutenues par leurs partenaires régionaux et internationaux, pour relever le défi commun que représente l'extrémisme violent. Le caractère transnational des difficultés rencontrées et des acteurs qui contribuent à l'insécurité dans le Sahel exige inévitablement une coopération régionale.

29. La Force conjointe reste une initiative régionale importante, qui complète les engagements multiformes de l'ONU et d'autres partenaires internationaux dans la région et mérite le soutien de la communauté internationale. À long terme, les solutions régionales conçues par les principales parties prenantes sont le moyen le plus efficace d'instaurer une paix et une stabilité durables et d'exploiter pleinement le potentiel de la région. Je réaffirme la détermination de l'Organisation des Nations Unies, en coordination avec nos partenaires, à continuer de soutenir les pays du Sahel dans leur action en faveur d'une stabilité à long terme, en particulier grâce au renforcement de la sécurité et à l'amélioration de la coopération. À plusieurs occasions, notamment lors de mon exposé du 13 février 2023 à l'Assemblée générale sur Notre Programme commun, j'ai réaffirmé la nécessité d'une nouvelle génération de missions d'imposition de la paix et d'opérations antiterroristes, dirigées par des forces régionales et bénéficiant d'un financement garanti et prévisible. Notre objectif collectif devrait être de veiller à ce que les acteurs régionaux soient en mesure de planifier, déployer, gérer, entretenir et financer leurs opérations de soutien à la paix.

30. Je saisis cette occasion pour remercier l'Union européenne, principal partenaire de l'Organisation des Nations Unies dans l'appui fourni à la Force conjointe du G5 Sahel, de l'excellente coopération qu'elle apporte dans le cadre de l'accord tripartite entre l'ONU, l'Union européenne et le secrétariat exécutif du G5 Sahel, grâce auquel la MINUSMA a reçu un financement pour la livraison d'articles consommables essentiels à la Force conjointe. Depuis que le programme a commencé, le 23 février 2018, l'appui opérationnel et logistique fourni par la MINUSMA à la Force conjointe, en plus de l'appui émanant d'autres partenaires, a permis à celle-ci de progresser dans son opérationnalisation. Il importe toutefois de noter que le soutien logistique et opérationnel que la MINUSMA fournit à la Force conjointe, et ce volet du mandat de la Mission, prendra fin si l'accord tripartite expire, comme prévu, en juin 2023.

31. L'efficacité de la Force conjointe et la viabilité de ses opérations dépendent de manière cruciale de la façon dont celle-ci respecte ses obligations en matière de droits humains et de droit international humanitaire pendant les opérations militaires. L'engagement du HCDH auprès de la Force conjointe et du secrétariat exécutif du G5 Sahel a permis à la Force conjointe de placer le droit international humanitaire et le droit international des droits humains au centre de ses opérations militaires. Malgré les difficultés rencontrées pour rendre la Force conjointe opérationnelle, l'étroite collaboration existant entre celle-ci et le HCDH a créé un précédent important s'agissant de la collaboration entre l'ONU et les forces régionales et montre que les forces de sécurité elles-mêmes peuvent être les mieux placées pour protéger, faire respecter et défendre les normes internationales en matière de droits humains et de droits humanitaires dans le cadre des opérations. Au-delà du contexte de la formation

et du renforcement des capacités, la Force conjointe s'est approprié ces concepts et sa restructuration est une occasion de les intégrer davantage encore.

32. Plusieurs initiatives ont été prises pour renforcer la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, notamment par le Comité d'état-major opérationnel conjoint, composé de l'Algérie, du Mali, de la Mauritanie et du Niger. Récemment, l'Initiative d'Accra, qui réunit le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Niger et le Togo, a décidé de mettre en place son propre groupement de forces multinational. Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la CEDEAO ont également décidé d'opérationnaliser la force en attente de la région pour lutter contre le terrorisme et les changements inconstitutionnels de gouvernement. Je me réjouis de l'élan suscité par ces initiatives visant à relever les défis en matière de sécurité dans la région. Je réitère mon appel à une coopération accrue afin de garantir des réponses cohérentes et globales aux niveaux local, national et régional. En outre, il est essentiel que des initiatives en matière de sécurité soient déployées dans le cadre d'une stratégie politique cohérente. Au Sahel et au-delà, l'arsenal de mesures de lutte contre le terrorisme devrait être complété par des mécanismes globaux de dialogue et de médiation reposant sur une approche mobilisant l'ensemble de la société.

33. L'Organisation continuera d'aider les pays du Sahel à élaborer des approches collectives et multidimensionnelles axées sur la promotion du développement durable afin de s'attaquer aux causes profondes des menaces qui pèsent sur la région. À cet égard, j'attends avec intérêt les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel, sous la conduite de l'ancien Président du Niger Mahamadou Issoufou, concernant les moyens d'améliorer l'action régionale et internationale conjointe et coordonnée.
